



Participation d'une personne mineure à la rencontre amicale de pêche au coup
Le mercredi 23 juin 2021 au Lac d'Harchelles

Autorisation / Décharge parentale (barrer les mentions inutiles)

Je soussigné€, Monsieur et/ou Madame,
demeurant auet
agissant en qualité de tuteur légal, autorise mon enfant
..... demeurant à la même adresse, (*autre si différente au*
..... .) à participer à la
rencontre amicale de pêche au coup organisée par la FDAAPPMA 62 qui se
déroulera le mercredi 23 juin 2021 dès 13h30 au Lac d'Harchelles (Clairmarais).

J'autorise en outre les organisateurs de l'animation à prendre, en cas
d'urgence, les mesures nécessaires à la santé de l'enfant (hospitalisation,
opération...).

Je décharge les organisateurs de toute responsabilité en cas d'accident survenu
lors du concours.

Je certifie avoir l'autorité parentale sur cet enfant et l'exactitude de ces
informations.

Fait à Le.....

Signatures du / des tuteurs légaux :

**FEDERATION DU PAS-DE-CALAIS DES ASSOCIATIONS AGREES POUR LA PECHE
ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE**

Rue des Alpes – 62510 ARQUES

Tél. : 03.91.92.02.03

Courriel : contact@peche62.fr

Établissement à caractère d'utilité publique, agréée par M. le Ministre de l'Agriculture, le 30 mars 1942

Agréée au titre de la Protection de l'Environnement par Arrêté Préfectoral, le 08 mars 1978